



POLITIQUE

Des financements, un maillage territorial et du "pragmatisme": la recette pour innover en santé (City Healthcare)

[#Médicament](#) [#OrganisationDesSoins](#) [#Financement](#) [#Libéraux](#)

15/10/2024 < 167

NANTES (TICsanté) - "Le défi de l'innovation est de passer de l'idée à la mise en œuvre à grande échelle", a pointé Isabelle Adenot, présidente de l'Agence du numérique en santé (ANS), en ouverture du congrès City Healthcare à Nantes, soulignant l'importance "de l'accompagnement financier et organisationnel" partout dans les territoires pour permettre aux innovations numériques en santé de s'ancrer dans les pratiques.

Isabelle Adenot est intervenue le 3 octobre à l'occasion d'une table ronde réunissant plusieurs acteurs de l'écosystème, venus débattre de la bonne recette pour stimuler l'innovation numérique en santé partout en France.

"L'innovation, ce n'est pas seulement faire différemment, c'est avant tout penser différemment. Ce qui est essentiel à comprendre, c'est que le caractère nouveau n'est pas suffisant pour être innovant. Quand j'étais à la Haute autorité de santé [HAS], certains dispositifs étaient proposés dans le cadre de ce qu'on appelait 'le forfait innovation', et c'était souvent impressionnant de voir comment médecins et ingénieurs parvenaient à imaginer des choses inédites", a expliqué Isabelle Adenot.

"Cela implique aussi d'accepter l'inattendu. L'innovation surgit parce que quelque chose est obsolète, insuffisant ou simplement n'existe pas encore. Accueillir l'inattendu implique d'accepter les conséquences qui en découlent, en favorisant une culture de l'innovation, puis en l'accompagnant. L'accompagnement est crucial, non seulement pour les innovations technologiques mais aussi pour les innovations organisationnelles dans le domaine des soins", a-t-elle poursuivi.

La présidente de l'ANS et ex-présidente de la commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé (Cnedimts) de la HAS a aussi rappelé le "défi" de l'accompagnement. "Il faut un accompagnement financier, bien sûr, mais aussi des visions claires pour que les industriels puissent planifier l'avenir. L'être humain oscille toujours entre l'attrait de la nouveauté et la peur du changement, ce qui explique pourquoi certaines innovations mettent du temps à se diffuser", a-t-elle détaillé.

"Nous avons en France un tissu favorable à l'innovation et je pense que nous avons un écosystème extraordinaire, avec des échanges réguliers entre écoles d'ingénieurs, le corps médical, et d'autres acteurs. Cet écosystème est propice à l'émergence de solutions innovantes. Mais ce qui est essentiel, c'est que l'innovation serve vraiment à quelque chose", a-t-elle insisté.

"Il m'arrive parfois de rencontrer des personnes qui ont inventé quelque chose sans savoir à quoi cela pourrait servir. Heureusement, beaucoup travaillent de concert avec des professionnels de santé et des patients pour construire des innovations pertinentes."

"La France soutient ces initiatives par des appels à projets et des expérimentations, mais la mise en œuvre à grande échelle reste un défi. Typiquement, les appels à projets, même dotés de financements importants, demandent des preuves de l'utilité à grande échelle, ce qui est une étape difficile à franchir. Pour déployer des projets à grande échelle, il est nécessaire de soutenir financièrement et logistiquement ces innovations, mais il faut aussi une adhésion des acteurs de terrain."

Le rôle "structurant" des territoires

Le terrain se trouve surtout dans les territoires. Pour Francky Trichet, vice-président de Nantes Métropole, chargé de l'innovation et du numérique, les collectivités ont aussi un rôle à jouer.

"Nous investissons dans des espaces qui vont de la recherche à la production, pour offrir à ces projets innovants un cadre propice à leur développement. Nous devons continuer à proposer ces lieux pour que l'innovation puisse naître et se développer", a-t-il défendu, présentant le projet nantais.

Une mission de maillage également menée par l'agence régionale de santé (ARS) Pays de la Loire. Etienne Le Maigat, directeur de l'offre de soins de l'ARS Pays de la Loire, a rappelé que son agence dispose de "plusieurs axes" pour accompagner l'innovation: "un pôle innovation organisationnelle, un département numérique en santé, et de l'article 51 [de la loi de financement de la sécurité sociale 2018] qui nous permet d'accompagner des projets très diversifiés", a-t-il listé.

Le responsable régional a regretté "le contexte de tensions majeures qui pèsent sur le système de santé", citant "des tensions sur l'accès aux soins avec dans la région Pays de la Loire 15 à 20% de patients sans médecin traitant"; "des tensions sur les ressources humaines dans les établissements de santé" et "des tensions budgétaires qui pèsent sur beaucoup et en premier lieu sur les établissements de santé".

"Il ne faudrait pas que ces tensions budgétaires nous incitent à se focaliser sur cette problématique et à abandonner l'innovation. A l'ARS Pays de la Loire, nous sommes convaincus que l'innovation en santé -et particulièrement l'innovation numérique- est un vecteur de transformation structurant du système de santé", a-t-il plaidé.

"Notre objectif est de favoriser l'expérimentation sur le terrain et de généraliser ce qui fonctionne", a-t-il expliqué.

Les entrepreneurs veulent plus de "pragmatisme"

Pour Stéphane Tholander, vice-président de France Biotech, chargé du numérique en santé: "les entreprises ont besoin de visibilité à moyen et long termes, notamment sur le plan réglementaire et économique, afin de pouvoir planifier et sécuriser leurs financements".

"Aujourd'hui, par exemple, les modèles de financement pour des innovations comme les logiciels prédictifs à destination des professionnels de santé ne sont pas encore bien définis", a regretté l'entrepreneur.

Franck Grimaud, cofondateur de la société Valneva, a partagé une vision plus radicale encore concernant la réglementation en France, perçue parfois comme un frein à l'innovation.

"Il est essentiel de disposer d'un cadre réglementaire stable et de financements adéquats pour réussir dans l'innovation. Les entreprises ont besoin de fonds à toutes les étapes, depuis la phase initiale jusqu'à la commercialisation", a-t-il exposé.

"En résumé, les trois besoins principaux des entreprises pour innover sont: des fonds, des fonds, et encore des fonds. Mais aussi des autorités réglementaires prêtes à prendre des risques et à être pragmatiques face à l'inconnu", a-t-il martelé.

Le dirigeant de Valneva a aussi pointé le manque d'expertise des... experts, à cause d'un trop grand nombre de précautions.

"On a mis en place, en particulier en France, de telles contraintes pour les experts dans leur secteur, par exemple pour participer à l'étude de nouveaux médicaments, parce qu'on ne veut pas qu'il y ait des conflits d'intérêts et donc on n'a pas les meilleurs experts. A l'ANSM [Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé], on a des gens qui sont des experts de deuxième ou troisième rang et qui ne connaissent pas bien le secteur. Les experts sont généralement associés à des travaux de recherches avec des industriels, ce qui les exclut. On prend trop de risques en voulant se protéger", a-t-il déploré.

"De ce fait, on a plutôt tendance à faire nos essais cliniques ailleurs, où les choses sont plus pragmatiques!"

Des propos auxquels Isabelle Adenot n'a pas adhéré. "Je suis absolument désolée de vous dire comme je le pense: j'ai compris aujourd'hui que j'étais un expert de troisième zone. Tout le monde ici a la garantie absolue que je n'ai pas touché un centime d'euro pour pouvoir regarder les choses lorsque je devais le faire [à la Cnedimts]. Qui ici accepterait qu'un expert soit payé [par un industriel, NDLR]? Personne", a-t-elle défendu.

"Quand nous nous sommes retrouvés avec les dispositifs médicaux connectés, il y avait des choses totalement nouvelles, qu'on ne connaissait pas, par exemple: on ne connaissait rien à l'intelligence artificielle. Et qu'a-t-on fait? Nous avons fait venir des experts et ils sont venus!"

"J'y suis viscéralement attachée: celui qui évalue doit garantir à la France qu'il est totalement indépendant", a-t-elle répondu.

Wassinia Zirar

Wassinia.Zirar@apmnews.com

POLITIQUE

Quatre CHU s'allient au Health Data Hub pour "améliorer la prise en charge de la dyspnée aiguë grâce à l'IA"

PARIS (TICsanté) - Le CHU de Nancy pilote l'étude clinique observationnelle multicentrique "French Paradise" destinée à améliorer le diagnostic des patients souffrant de dyspnée aiguë grâce des outils d'intelligence artificielle (IA), en collaboration avec le Health Data Hub (HDH) et les CHU de Lyon, Dijon et Besançon, a annoncé le 24 septembre le HDH.

[#SIH](#) [#Données](#) [#M-santé](#)
[#OrganisationDesSoins](#) [#IA](#) [#Respiratoire](#)
[#Recherche](#) [#Partenariat](#)

03/10/2024

797

POLITIQUE

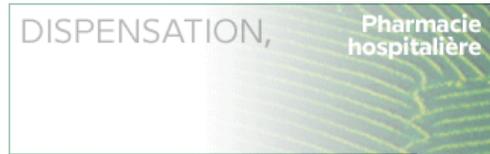
Cybersécurité: le FSSI des ministères sociaux liste ses priorités pour 2025

PARIS (TICsanté) - Patrice Bigeard, fonctionnaire de sécurité des systèmes d'information (FSSI) des ministères sociaux, s'est fixé trois priorités pour 2025: encourager la formation technique des équipes informatiques des établissements, travailler sur la relation avec les éditeurs et refondre la politique de sécurité des SI (PSSI) des ministères sociaux, a-t-il annoncé le 26 septembre à l'invitation de l'Association pour la sécurité des systèmes d'information de santé (Apsiss).

[#SIH](#) [#Données](#) [#M-santé](#) [#Sécurité](#)
[#OrganisationDesSoins](#) [#Financement](#) [#Prévention](#)
[#Réglementation](#)

02/10/2024

828



Précédent

< [Dispositifs médicaux implantables restérilisables: une traçabilité peu informatisée en Occitanie](#)

Suivant

[Numérique à l'hôpital: Nicolas Revel plaide pour une "bonne intégration des solutions" et des investissements](#) >

[JE M'INSCRIS À TICSANTÉ](#)

ÉVÈNEMENTS

Université de la e-santé 2024

26/11/2024 au 27/11/2024

[Tous les évènements](#)

[Proposer un évènement à l'agenda](#)

[Qui sommes-nous ?](#) | [La rédaction](#) | [Contact](#) | [Notice légale](#) | [La Charte](#) | [RSS](#) | [Annonces](#) | [Données personnelles](#) | [Cookies](#)

©2008 - 2024 APM International

APM International 33, avenue de la République 75011 PARIS France

Service Clients (Hot-Line de 9h00 à 18h00) : Tél. 01 48 06 54 92

